

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 35271

présenté par
M. Gouffier-Cha et Mme Grandjean

ARTICLE 55

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Compléter l'alinéa 20 par les mots :

« de chaque année ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.